

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 OCTOBRE 2015

Approbation des procès-verbaux des séances du 11 mai 2015 et 29 juin 2015.

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**

- **Informations sur les marchés publics et avenants conclus entre le 8 juin 2015 et le 18 septembre 2015**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du compte-rendu des marchés publics et avenants aux marchés publics conclus entre le 8 juin 2015 et le 18 septembre 2015.

Le conseil prend acte

- **Présentation des douze contrats de quartier**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE des 12 contrats de quartiers correspondants aux 12 conseils de quartiers citoyens caennais.

Le conseil prend acte

- **Service de la Vie Associative - Quartiers animés au Chemin-Vert et à la Folie-Couvrechef - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

ASLEC : **3 088 €**

MJC CHEMIN-VERT : **4 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Service de la Vie associative - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

COMITE DE SOUTIEN A MAGALIE MEJEAN :..... **1 000 €**

CQ 2 :..... **500 €**

ADFI :..... **1 000 €**

UNP – FÊTE DE LA SAINT-MICHEL :..... **1 355 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Désaffectation de locaux scolaires : désaffectation partielle et déclassement partiel de l'école primaire La Maladrerie**

Le Conseil Municipal :

CONSTATE la désaffectation partielle de l'école La Maladrerie bâtiment B et du logement adossé situé 39 rue de Beaulieu ;

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle d'une superficie de 234 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée section IS n°283, la parcelle issue de ce découpage comprenant une maison d'habitation ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Restaurants scolaires Henri Brunet - Avenant à la convention entre la Ville de Caen et le Conseil Départemental du Calvados fixant le coût unitaire du repas pour les rationnaires du Collège Henri Brunet**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant à la convention signée avec le Département du Calvados et relative aux rationnaires du Collège Henri Brunet ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants relatifs à la fixation annuelle du montant du coût unitaire par repas hors investissement et hors animation dont le montant s'appuie, conformément à la convention du 19 juillet 2013, sur le budget annuel de la commune ;

Cette modalité s'appliquera jusqu'au terme de la convention en cours, fixé au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

- **Action socioéducative - MJC Venois - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'attribution d'une subvention de 330 euros pour l'activité randonnée et d'une subvention de 1 410 euros pour l'achat de matériel informatique à la MJC Venois.

Adopté à l'unanimité.

- **Action socioéducative - Jouons Ensemble - Subvention affectée -**

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'attribution d'une subvention affectée de 600 euros à l'Association Jouons Ensemble pour le projet Festival du jeu et de l'imaginaire – Caen, on joue ensemble ? 6^{ème} édition.

Adopté à l'unanimité.

- **PEG -Association SNARK - Subvention affectée-**

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'attribution d'une subvention de 4 300 euros à l'Association SNARK pour l'organisation d'une action de prévention des risques auditifs en direction des enfants et des jeunes de 7 à 12 ans ;

DIT que la subvention sera versée en deux parties : 70% à la suite du conseil municipal et 30% à la réception du bilan d'activité et du compte de résultat de l'action.

Adopté à l'unanimité.

- **PRE - Association AAFP (Association d'Aide Familiale Populaire du Calvados) - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'attribution d'une subvention affectée de 4 000 euros à l'AAFP (Association d'Aide Familiale Populaire) dans le cadre du financement d'heures effectuées par une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale au sein du Programme de Réussite Educative.

Adopté à l'unanimité.

- **Centre équestre de Caen - Délégation de service public**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de l'exploitation du centre équestre dans le cadre d'une délégation de service public ;

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, étant entendu qu'il appartiendra à M. le Maire ou à son représentant d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

AUTORISE le lancement de la procédure correspondante sur la base d'un contrat d'affermage pour une durée proposée de 7 ans, soit du 01/09/2016 au 31/08/2023.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées et de fonctionnement - Soutien au sport de haut-niveau**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE L'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE : 10 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 22 264 €)

CESARS - COMITE POUR L'ENCADREMENT SCOLAIRE ET L'ACCOMPAGNEMENT REGIONAL DE SPORTIFS :

- 1ère partie de la saison 2015/2016 : 7 500 €

- 2ème partie de la saison 2015/2016 : 7 500 €

Adopté à l'unanimité.

Mme NOËL ne prenant pas part au vote

- **Assemblée Générale de l'Union Amicale des Maires du Calvados - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de la subvention affectée suivante :

Assemblée Générale de l'Union Amicale des Maires du Calvados 4 000 €

et la mise à disposition gratuite des espaces du Centre des Congrès ;

Adopté à la majorité absolue.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET ayant voté contre

- **Direction du Développement Economique - Subvention affectée - Concours foire agricole de Caen 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante à :

La Société Départementale du Concours Agricole de la Foire de Caen..... 1 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Construction du Fonds Régional d'Art Contemporain dans le couvent de la Visitation - Validation du montant des travaux de la phase 1**

Le Conseil Municipal :

ARRETE l'enveloppe globale de l'opération de relocalisation du FRAC, première tranche, à un montant de 8 920 000 € HT toutes dépenses confondues.

Adopté à l'unanimité.

- **Contribution 2015 au Groupement d'Intérêt Public Normandie Impressionniste**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement en 2015 de cette première contribution d'un montant de 75 000 € au Festival Normandie Impressionniste ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie et Musée des Beaux-Arts - Demande de subvention au titre du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et du Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR)**

Le Conseil Municipal :

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat et de la Région pour les acquisitions et restaurations d'œuvres des musées.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie et Musée des Beaux-Arts - Adhésion au Réseau des musées de Basse-Normandie**

Le Conseil Municipal :

DECIDE la reconduction de l'adhésion au Réseau des Musées de Basse-Normandie pour le Musée de Normandie et le Musée des Beaux-Arts conformément aux conventions produites ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions entre la Ville de Caen et la Fabrique de patrimoines en Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie - Convention cadre de partenariat culturel entre la Ville de Caen et L'Inrap**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention cadre de partenariat proposée par l'Inrap ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subventions affectées - Année 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées inscrites pour un montant total de 15 500 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe et relations internationales - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

ASSOCIATION AMITIE POMMIERS ET BAOBABS : 800 €

Adopté à l'unanimité.

- **Téléphonie mobile - Révision de la charte relative à l'implantation des relais radiotéléphoniques sur le territoire de la ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise à disposition des opérateurs, sur leur demande, d'une liste des points hauts du patrimoine Ville qui sont susceptibles d'accueillir des antennes-relais et pour lesquels elle pourra étudier les demandes des opérateurs ;

APPROUVE le projet de Charte relative à l'implantation des relais radiotéléphoniques sur le territoire de la ville de Caen ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés de téléphonie mobile Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR, la présente Charte.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Environnement eau potable - Autorisation de signature du contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques Orne, Aval et Seulles / Caen Métropole**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques du bassin de l'Orne Aval – Seulles / Caen Métropole, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Développement Durable et Energie - Demande de reconnaissance Cap Cit'ergie**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme d'actions Cit'Ergie ;

AUTORISE la demande de reconnaissance Cap Cit'ergie pour la Ville de Caen ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande de reconnaissance ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Fourrière automobile - Choix du délégataire - Convention de délégation de service public**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de confier la fourrière automobile de la Ville de Caen par délégation de service public pour une durée de cinq ans commençant à courir le 1^{er} novembre 2015 à la Société GDO ASSISTANCE ;

APPROUVE la convention de délégation de service public de la fourrière automobile de la Ville de Caen ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de service public de la fourrière automobile de la Ville de Caen établie entre la Ville de Caen et la Société GDO Assistance et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

- **Quartier de la Grâce de Dieu - Ilot Robillard-Foucher - Cession du lot n° 12 au profit de la société PARTELIOS Résidence**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder à la société PARTELIOS Résidence, ou à toute personne morale appelée s'y substituer pour le même objet, une parcelle de terrain située au Nord de la Grâce de Dieu, délimité au Nord par la rue Alexander Fleming, à l'Ouest par la rue Louis Robillard et à l'Est par l'avenue Michel Crépeau, d'une superficie de 2 970 m² environ, à prendre aux dépens des parcelles NB n°s 50, 70 et 74, sous réserve des résultats du document d'arpentage ;

DIT que la cession s'opèrera moyennant l'euro symbolique, l'opérateur prenant à sa charge les frais d'acte notarié ;

PRECISE qu'au vu de la surface de plancher du projet mentionnée dans la demande de permis de construire (4 016 m²) et sur la base d'un prix de 96 € HT/m² de surface de plancher, la valeur du terrain peut être estimée à 385 536 € ;

INDIQUE que la cession est consentie en vue de la réalisation d'un programme de 59 logements privés ;

MENTIONNE que la cession est réalisée sur la base des mêmes conditions que celles arrêtées précédemment avec l'association Foncière Logement, ci-avant rappelées ;

PRECISE que le terrain sera cédé grevé d'une servitude de passage publique afin de garantir un accès piéton vers le cœur de l'îlot depuis la rue Sir Alexander Fleming. La servitude sera mise en place au niveau de l'allée piétonne aménagée par l'opérateur Partélios, entre les deux immeubles ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Adopté à l'unanimité.

- **Quartier de la Guérinière - Cession d'un terrain à l'opérateur SOTRIM en vue de la construction d'un immeuble de logements, activités et commerces - Renouvellement de la promesse de vente**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de renouveler la promesse de vente consentie à la SCCV SOTRIM 1, concernant le terrain à bâtir situé place de la Liberté sur le quartier de la Guérinière, à prendre aux dépens des parcelles cadastrées KC n°25, KC n°27 et du domaine public déclassé, pour une superficie de 1 010 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, sur la base des conditions suspensives ordinaires et spécifiques suivantes ;

- Obtention d'un prêt bancaire d'un montant maximum de 3,5 M € au taux de base maximum de 3,00% l'an
- Obtention d'une garantie financière d'achèvement
- Coût de construction n'excédant pas 1 000 € HT/m² SHAB pour les logements et 750 € HT/m² surface utile pour les commerces et bureaux
- Commercialisation de 50% des logements privés étant précisé que si cette condition suspensive n'était pas levée au 15 décembre, la signature de l'acte interviendrait en toutes hypothèses au plus tard le 31 décembre 2015

PRECISE que la signature de l'acte authentique de vente devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2015 ;

DIT que les autres dispositions de la délibération du 17 novembre 2014 demeurent inchangées ;

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à renouveler la promesse de vente et à signer l'acte authentique de vente.

Adopté à l'unanimité.

- **Désaffectation et déclassement d'un bien immobilier situé 45 rue de Falaise à Caen**

Le Conseil Municipal :

CONSTATE la désaffectation des locaux situés 45 rue de Falaise à Caen, cadastrés section LO n° 10 ;

DECIDE de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle LO n° 10 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente de gré à gré au profit d'un particulier d'un immeuble situé 45 rue de Falaise à Caen**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder à Monsieur Bertrand CAMPET, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, l'immeuble situé 45 rue de Falaise à Caen, cadastré section LA n° 8 ;

DIT que la vente s'opérera au prix net vendeur de deux cent quatre-vingt mille trois cents euros (280 300 €), les frais d'acte et de négociation étant supportés par l'acquéreur ;

INDIQUE qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 31 décembre 2015 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente de gré à gré au profit d'un particulier d'une maison située 39 rue de Beaulieu à Caen**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder à Monsieur ZAOUI, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison d'habitation située 39 rue de Beaulieu à Caen, bâtie sur une parcelle de 234 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, issue de la parcelle cadastrée section IS n° 283 ;

DIT que la vente s'opérera au prix de cent trente-cinq mille euros (135 000 €), net vendeur, les frais inhérents à cette vente étant supportés par l'acquéreur ;

DIT qu'il y a lieu de constituer les servitudes nécessaires à la configuration des lieux et, notamment, à la présence et passage de réseaux ;

INDIQUE qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 31 décembre 2015 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente de gré à gré d'un logement situé 85 rue de l'Oratoire au profit d'un particulier**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder à Monsieur Charles DEFOUR, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, les lots n°s 4, 5 et 8 de la copropriété sise 85 rue de l'Oratoire, consistant respectivement en un logement au 2^{ème} étage, une cave et une petite remise situées dans la cour commune ;

DIT que la vente s'opérera au prix de soixante-six mille sept cents euros (66 700 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par l'acquéreur ;

INDIQUE qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous les conditions suspensives d'usage et sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir avant la fin de l'année 2015, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord intervenu entre les parties ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Cession par la ville de Caen au profit de la Région Basse-Normandie de la propriété située rue Edmond Gombeaux (parcelle HL n° 305) en vue de la construction d'espaces de restauration et d'activités communs au lycée Victor Hugo et au groupe scolaire des Vikings**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder au profit de la Région la propriété bâtie située rue Edmond Gombeaux, cadastrée section HL n° 305 d'une superficie de 2 057 m² ;

DIT que cette cession s'opérera moyennant l'euro symbolique, la Région prenant à sa charge l'établissement et la publication de l'acte de vente ;

PRECISE que la vente est consentie en vue de la construction, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, d'un nouveau bâtiment qui comprendra des espaces de restauration et des espaces annexes communs au lycée

Victor Hugo et au groupe scolaire des Vikings, une cuisine de secteur pour la fabrication d'environ 2 500 repas/jour ainsi qu'une salle multi-activités ;

INDIQUE que la Région s'engage à mettre à disposition de la ville, pendant toute la durée des travaux, les espaces nécessaires, par la location de structures modulaires, afin d'assurer la continuité de la restauration du groupe scolaire des Vikings et de l'usage d'une salle d'activités ;

MENTIONNE que la présente cession est subordonnée à l'engagement de la Région à mettre à disposition de la ville les espaces nécessaires à l'organisation de la restauration scolaire du groupe scolaire des Vikings ainsi qu'une salle d'activités ainsi qu'à l'accord des parties sur les termes de la convention tripartite à intervenir entre la Ville, la Région et l'Education nationale, précisant les conditions de partenariat et de facturation du service pris en charge par les équipes de la restauration du lycée Victor Hugo ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique et d'un coffret sur le domaine communal - Parcelle MB n°65, avenue Victor Hugo - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 16 mètres et un coffret sur la parcelle cadastrée section MB n°65, avenue Victor Hugo (Presqu'île) à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique et d'un coffret sur le domaine communal - Parcelles HW n°111 et 114, rue du Sénégal. Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 37 mètres et un coffret sur les parcelles cadastrées section HW n°111 et 114 (espaces verts), rue du Sénégal à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Convention de mise à disposition du Directeur commun Collecte et Propreté Urbaine de Caen la Mer - Autorisation de signature**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Emplois et services devenant communs à la communauté d'agglomération Caen la mer et à la ville de Caen au 1er novembre 2015**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention et en particulier les modalités de mise en œuvre, encadrées par ladite convention, des emplois et directions communs ci-après, en conformité avec les dispositions de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE la création de la direction commune "développement durable et maîtrise des énergies" ;

APPROUVE la création de l'emploi de directeur commun "collecte et propreté urbaine" ;

DIT que huit emplois sont à transférer de la Ville de Caen vers la Communauté d'Agglomération Caen la mer selon le détail suivant :

2 emplois de catégorie A

3 emplois de catégorie B

3 emplois de catégorie C

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Direction Jeunesse et Vie étudiante - Emploi de coordonnateur Jeunesse**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de faire évoluer l'emploi à temps complet de chargé de mission jeunesse en un emploi à temps complet de coordonnateur jeunesse à compter du 1^{er} octobre 2015 en référence au grade d'attaché territorial de la filière administrative ;

DECIDE, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 2014 modifiée au motif des besoins du service ou de la nature des fonctions le justifiant, que, à compter du 1^{er} octobre 2015, les fonctions de coordonnateur jeunesse peuvent être exercées, à temps complet, par un agent non titulaire de droit public sur la base des missions susvisées ;

DECIDE de fixer, au maximum, la rémunération de l'agent non titulaire par référence au grade d'attaché territorial, soit au 5^{ème} échelon (indice brut 500), assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade d'attaché territorial telles que définies par délibérations du Conseil municipal ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent non titulaire pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourrait l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

- **Personnel municipal - Modification n°4 du tableau des emplois permanents 2015**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE les transformations des emplois au regard des recrutements, des réussites aux concours et des résultats des commissions administratives paritaires et la suppression d'emplois liée aux changements d'organisation, soit 84 emplois ;

AUTORISE les suppressions des emplois au regard de la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, soit 8 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Accueil de personnes astreintes à des Travaux d'Intérêt Général**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet de partenariat avec le Ministère de la Justice pour l'accueil de personnes astreintes à des Travaux d'Intérêt Général.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE aux agents le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Caen Habitat - Rénovation de 292 logements rue de la Justice, du Château d'Eau et boulevard de l'Espérance à Caen, financement de la CDC 3 693 235 euros, garantie sollicitée à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

D'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 693 235 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Caen Habitat - Réhabilitation de 8 logements et parties communes rue de la Justice à Caen, financement de la CDC de 123 000 €. Garantie sollicitée à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

D'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 123 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Ligue de l'enseignement de Basse Normandie, acquisition en VEFA d'un immobilier pour IME et SESSAD rue Scamaroni à Caen, financement de la CDC pour 1 064 000 euros. Garantie sollicitée à 100%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

D'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 064 000 euros souscrit par la Ligue de l'Enseignement Basse Normandie, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué d'une ligne du prêt est destiné à financer une acquisition en VEFA (IME et SESSAD A. Bodereau) située 32 bis rue Fred Scamaroni.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil autorise le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

La délibération n° 31 du Conseil Municipal du 29 juin est abrogée.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Sainte-Angèle - Garantie d'emprunt afin de refinancer un prêt auprès de la Société Générale pour un montant global de 2 330 000 euros à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

D'accorder la garantie solidaire de la Ville à l'association Sainte-Angèle pour le remboursement à hauteur de 50% de toutes les sommes dues au titre d'un emprunt d'un montant total de deux millions trois cent trente mille euros (2 330 000 €), à contracter auprès de la Société Générale.

Le conseil municipal autorise, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt ou à signer la convention de garantie d'emprunt avec le Prêteur, en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

La délibération du 18 janvier 2010 garantissant l'emprunt initial contracté par l'association Sainte-Angèle est abrogée.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 13 OCTOBRE 2015